



Annulation d'une procédure de rectification?

Par **lada**, le **17/01/2013** à **13:25**

Bonjour,

Si, après correction de l'inspecteur des finances, le prix du m2 d'un appartement donné en exemple sur les 3 exemples cités à titre comparatif dans une proposition de rectification pour une sous-évaluation de la valeur de notre appartement, s'avère être inférieur au prix du m2 de ce dernier, cette comparaison est-elle toujours justifiée?

Dans le cas où cet exemple ne serait plus valable, est-ce que la procédure de rectification serait annulée puisqu'il ne restera plus que 2 exemples. Est-ce un nombre insuffisant pour justifier la demande?

Dans l'hypothèse où la procédure serait effectivement annulée, est-ce qu'une nouvelle procédure de proposition de rectification peut être faite avec de nouveaux exemples, juste après en sachant que la procédure est intervenue au 29^{ème} mois après la déclaration de succession?

Merci d'avance de votre réponse, j'en ai besoin assez rapidement.